

DLP 07-3-96010769

Grandes Cultures

Champagne-Ardenne

Bulletin n°308 du 5/03/96: 2 pages

d'après les observations du 4/03/96

COLZA

Ravageurs

Stade C1-C2 c'est-à-dire reprise de végétation à montaison.

Compte-tenu des conditions froides de ces derniers jours, aucune activité des insectes (charançons de la tige) n'a repris.

Comment distinguer les 2 charançons ? C'est le charançon de la tige du colza (C. napi) qui est le plus dangereux. Il se reconnaît par la couleur des pattes entièrement noires. Le charançon de la tige du chou (C. quadridens) a le bout des pattes roux et il présente sur les élytres une tache blanche bien marquée.

■ ***Nos conseils : installer les cuvettes jaunes et surveiller ces pièges dès le retour d'un temps ensoleillé avec des températures supérieures à 9-10°C.***

BLE

Stade tallage à épi 0,5cm.

Mouche grise

Le suivi des éclosions d'oeufs et des pénétrations larvaires réalisé dans l'Aube sur une parcelle à risque indique que les premières pénétrations larvaires ont eu lieu (4 % de plantes attaquées).

■ ***Nos conseils : une intervention de rattrapage peut être réalisée sur larves dans des parcelles à fort risque (semis tardifs derrière betterave, sans traitement de semences spécifique). Voir bulletin du n° 307 du 7/02/96.***

Piétin-verse

Le risque piétin-verse reste toujours faible. Les basses températures n'ont pas permis de nouvelles contaminations ces quinze derniers jours.

Les comptages réalisés dans quelques parcelles confirment la faible présence de piétin-verse début mars.

Lieu	Fréquence
10 Charny le B.	2 %
Chauchigny	2 %
St Flavy	4 %
Savières	0%
Jonchery/V	4 %
Savigny/A	0 %

■ ***Nos conseils : le risque piétin-verse n'a pas ou peu évolué depuis le dernier bulletin.***



COLZA : installer les cuvettes jaunes.

BLE : 1ères pénétrations larvaires de mouche grise. Risque piétin-verse toujours faible.

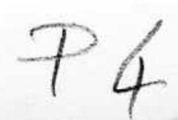
MAIS : bilan 1995 pyrale.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Imprimerie du SRPV Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : D. PINÇONNET - CFPPAP n° 529 AD (© SPV 1989) - ISSN 0295-5776

Service Régional de la Protection des Végétaux
62 Avenue Nationale - La Neuvillette
BP 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Tel : 26.09.06.43 Fax : 26.87.14.64 ou 26.87.39.33

TARIF PAPIER 350 F - FAX 420F



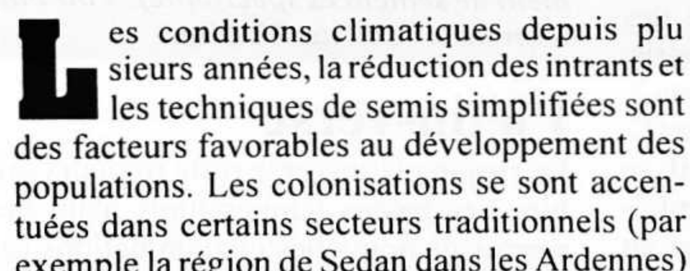


Conservez précieusement les dépliants distribués avec les Avertissements Agricoles. Nous y ferons référence tout au long de la campagne.

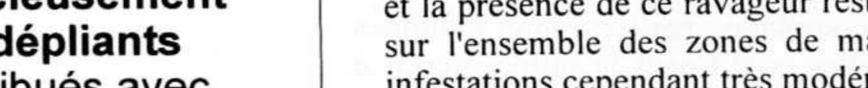
Pyrale du maïs 1995

Toute la lumière sur ce papillon de nuit

Nous réalisons régulièrement des estimations des populations larvaires dans un certain nombre de parcelles à l'automne. C'est l'occasion de faire un bilan et de prévoir la stratégie en 1996.

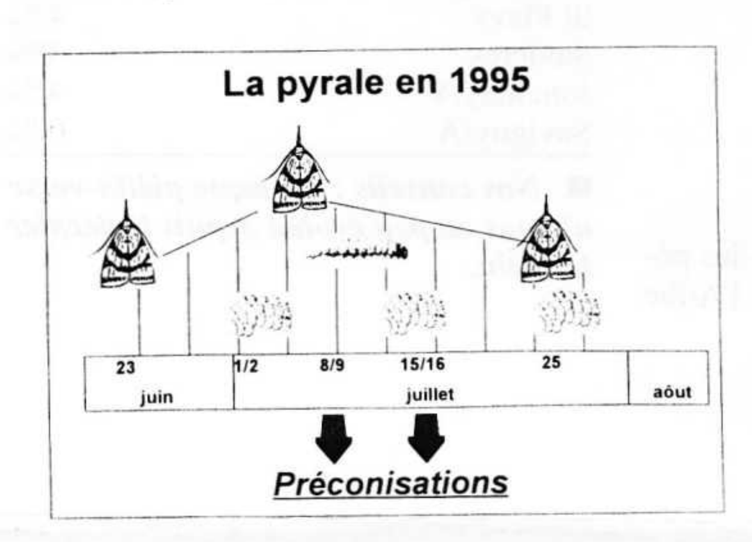


Les conditions climatiques depuis plu sieurs années, la réduction des intrants et les techniques de semis simplifiées sont des facteurs favorables au développement des populations. Les colonisations se sont accentuées dans certains secteurs traditionnels (par exemple la région de Sedan dans les Ardennes) et la présence de ce ravageur reste remarquée sur l'ensemble des zones de maïs avec des infestations cependant très modérées.



Vol plus tardif

La sortie des papillons a été légèrement plus tardive que l'an passé (23 juin). La majorité des



vols et des pontes s'est produite dès le 8-10 juillet. Les traitements contre la pyrale ont été généralement appliqués entre le 10 et le 23 juillet.

Après le 25 juillet, compte-tenu des périodes très chaudes, le vol s'est arrêté. Aucune reprise de vol n'a été ensuite observée.

Peu de différence d'efficacité a été constatée entre la forme microgranulé et la forme liquide. En effet, contrairement à certaines années, quelle que soit la formulation utilisée, les populations de pucerons sont restées à des niveaux faibles à moyens par la suite. Les premiers traitements réalisés autour du 10-12 juillet ont eu une bonne efficacité. Au-delà, les efficacités sont plus irrégulières.

Risques en 1996

Les secteurs de vallée sont toujours plus favorables au développement de la pyrale, plus particulièrement les vallées de l'Aisne, de la Meuse, de l'Ornain et de la Saulx et quelques secteurs de la vallée de la Marne et de l'Aube. Sachant que le seuil de nuisibilité de la pyrale valorisant un traitement se situe à plus de 0,8 chenille par pied, les infestations larvaires permettent de déterminer si un tel niveau est susceptible d'être atteint en 1996. La cartographie réalisée en collaboration avec le GEDA de Menou permet de cerner les zones à traiter dans les Ardennes et la Marne.

Cartographie Marne-Ardennes
Pyrale du maïs automne 1995

○ supérieur ou égal à 0.8 chenille / pied
● de 0.4 à 0.8 chenille / pied
• de 0 à 0.4 chenille / pied

- Plus de 0,8 chenille/pied : traitement indispensable.
- Entre 0,5 et 0,8 chenille/pied : traitement à envisager si l'environnement de la parcelle est favorable à la pyrale, c'est-à-dire chaumes de maïs à proximité ou dans la parcelle, dégâts constatés sur une parcelle voisine à l'automne 1995.
- Moins de 0,5 chenille/pied : traitement déconseillé.